Le parquet d'Avesnes s'est transporté en la commune de Féron, dimanche, pour y ouvrir une information, mais l'auteur du crime avait pris la fuite. La gendarmerie le recherche activement.

Le malheureux Fosset, la victime de Dupont, jouissait, à Féron, de l'estime publique; il laisse onze enfants.

— ARRAS. — Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal d'Arras a décidé à l'unanimité moins une voix — celle de M. Deusy, maire — que l'école St-Vaast serait dirigée par des instituteurs laïques.

— SAINT-OMER. — Hier, la Cour a condamné, pour vol qualifié à Maresquel, Charles Vandendriessche, à huit ans de travaux forcés.

L'affaire de bigamie de l'accusé Ambroise Reine est remise à une session ultérieure.

La session est close.

— On nous télégraphie de Valenciennes, 9 juin :

« Un violent incendie s'est déclaré dans la sucrerie Morel, à Haspres.

» On ignore encore quelles sont les causes de ce sinistre : on croit toutefois que la malveillance y est étrangère.

» Les pertes, qui sont considérables, sont couvertes par une assurance à la compagnie l'*Union*.

— ONNAING. — Par décret inséré aujourd'hui au *Journal officiel* :

M. Brabant (Alfred), cultivateur et fabricant de sucre à Onnaing (Nord); membre de la chambre consultative d'agriculture de Valenciennes, est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur :

A fait faire de grands progrès à la culture du nord de la France. Inventeur d'une betterave très-appréciée dans l'industrie sucrière. Plus de vingt ans de services agricoles et industriels.

— CAMBRAI. — Notre parquet instruit en ce moment une affaire d'une certaine gravité dans laquelle se trouve impliqué un pharmacien de notre ville. Il a délivré dernièrement sur une ordonnance du médecin à un habitant de Ribécourt des pastilles que devait prendre sa petite fille âgée de dix-huit mois. Or, la petite fille succomba après avoir absorbé la deuxième pastille. Le médecin traitant mâcha une de ces pastilles qui restaient et constata que le pharmacien s'était trompé. On prétend que ces pastilles, dont plusieurs ont été brûlées, avaient une forte odeur de phosphore. Les autres ont été remises entre les mains des autorités.

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 juin. — Flore Thomas, rue du Fort, 62. — Arthur Dubois, quai de Leers, 5. — Gustave Roggeman, au Pile, grande cité. — Nathalie Derycker, rue des Anges, maison Dhondt. — Georges Ricquier, rue de la Concorde, 23. — Léon Gœthals, rue Jacquart, cour du gaz, 18. —Justine Boussemart,rue de la Basse-Masure,59.—Cécile Roussel,au Pile,cour Desplanque,17.—Alphonse Feraille, rue St-Georges, 49. — Louise Catel, rue de Lannoy, 194. — Blanche Picard, place d'Amiens. — César Coucke, rue de Lannoy,fort Deprez, 35.

Du 8. — Léon Meurisse, rue d'Italie, cour Stalens. — Ambroise Lahousse, rue de Lannoy, 202. — Zélia Paux, fort Mulliez, maison Lefebvre, 38. — Joseph Acquart, rue de Soubise, cour Browaeys, 11. — Florence Terlin, rue du Flot, 110.—Georges Petit, rue Stephenson, 14. — Alphonsine Monier, rue Turgot, cour Salembier, 62. — Elvire Vandevelde, rue Jacquart, 44. — Albert Hespel, rue du Curoir, 47. — Clotilde Derasse, boulevard de Paris, 11.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 juin. — Alfred Vanhollebeke, 10 ans, rue de Lille, 74. — Désiré Delmée, 5 mois, rue Darbo, cour Tiberghien, 1. — Alexandre Buvry, 54 ans, journalier, Grande-Rue, cour Baes, 4. — Jean-Baptiste Rivière, 23 ans, tisserand, rue des 7 Ponts, 11. — Decannière, présenté sans vie,rue du Tilleul.

Du 8. — Coralie Derycke, 1 an, rue du Fort, cour Leplat, 1. — —Gabriel Leduc, 26 ans, cartonnier, Hôtel-Dieu.

MARIAGE du 7. — Jean Degric, 39 ans, ajusteur, et Pauline Provost, 39 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 8 JUIN. — Charles Masure, 24 ans, sans profession, et Pauline Valat, 29 ans, sans profession. — Julien Fremaux, 25 ans, tisserand, et Léonie Lerouge, 21 ans, soigneuse. — Henri Jonville, 25 ans, rentreur, et Irma Verroestraete, 19 ans, tisserande. — Édouard Vandekerkhove, 29 ans, garçon boulanger, et Marie Mansart, 19 ans, tailleuse. — Jean Chenot, 30 ans, débourreur, et Mathilde Lefebvre, 20 ans, soigneuse. — Adémar Delepoulle, 28 ans, directeur de filature et Marie Soiblin, 27 ans, sans profession.— Charles Brunet, 31 ans, tisserand, et Rosalie Flahaut, 27 ans, journalière. — Adolphe Lapauw, 23 ans, tisserand, et Philomène Vandewalle, 23 ans, peigneuse. — Anatole Lion, 21 ans, apprêteur, et Marie Goossens, 25 ans, soigneuse. — Jules Deguffroy, 26 ans, domestique, et Adéline Couillet, 22 ans, sans profession. — Jules Geldhof, 26 ans, contre-maître, et Hermance Delplanque, 22 ans, journalière. — Albert Pierre, 26 ans, employé de commerce, et Octavie Dukot, 26 ans, sans profession. — Gustave Thuiller, 27 ans, négociant, et Marie Melchior, 27 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille ELOY-DESBOUVRIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Joseph DESBOUVRIE, veuve de Monsieur Pierre-Joseph ELOY, décédée à Roubaix, le 9 juin 1879, dans sa 85e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 12, à 10 heures, en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé, n° 30.

Les amis et connaissances de la famille LEGLEU-DESPLANQUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de Monsieur Jules LEGLEU, décédé à Roubaix, le 9 juin 1879, à l'âge de 32 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 12 juin, à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 67.

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Camille SCRÉPEL, décédée à Roubaix, le 10 juin 1879, dans sa 65me année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le jeudi 12 courant, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 5 heures et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le vendredi 13 courant, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemble à la maison mortuaire, Grande-Rue, 152. 18843

Une MESSE sera célébrée en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Silvie BAROT, épouse de M. Pierre DELOBEL, le Vendredi 13 juin, à 7 heures, (Obit de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement).

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 8 Juin 1879.

Sommes versées par 302 déposants, dont 45 nouveaux, fr.	27,955 00
106 demandes en remboursement fr.	26,042 35

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Edouard Watine et Victor Lepoutre, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance dimanche prochain, à cause de la solennité de la Fête-Dieu.

AVIS AUX SOCIETES

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 11 juin, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Brest, 760, Marseille, Lyon, Charleville, 765. Une nouvelle dépression est à l'ouest des côtes de Bretagne. Le baromètre baisse. Probable : vent Sud-Est à Sud-Ouest. Temps chaud. Ciel nuageux ou couvert. Quelques orages.

Situation à Lille, le 11 juin 1879. — Baromètre : hausse, *beau temps*. Ciel couvert. Temps orageux. Vent Est. Thermomètre, 8 h. matin, plus 21 0/10; 10 h. plus 23 0/10; midi, plus 24 0/10; 2 h. soir, plus 26 0/10.

BOURSE LINIÈRE. — Marché très-ferme en lins du pays et en étoupes de peignage. Affaires difficiles par suite des prétentions des détenteurs. Peu de transactions en lins russes. La filature, engagée pour quelque temps, maintient ses prix. Fils de jute très-demandés. Peu d'affaires en toile; prix sans changements.

MARCHÉ AUX BLÉS du 11 juin 1879 (bulletin commercial). — Marché ordinaire : 700 hectolitres. Vente sans grande activité aux prix de la semaine dernière.

Farines tenues 35 fr. 50 en boulangerie.

MARCHÉ AUX BLÉS du 11 juin 1879 (communiqué par l'Hôtel-de-Ville).- Hausse moyenne : 0 fr. 60 centimes.

BONNAVE-PECQUEUR

3, RUE NAIN, 3

(Près l'hôtel Ferraille)

Entreprise de Couvertures en Zinc et Plomb

PANNES ET ARDOISES

Logogriphe

Monstre enfanté par la Terre et Neptune,
Mon aspect est hideux ; ma présence importune,
Si Virgile n'est pas menteur.
Ote un de mes six pieds : alors de Terpsichore,
Je suis l'attribut enchanteur ;
A tes regards, je représente encore
Ce foyer vaste et lumineux,
Qui du navigateur relève le courage.
Au moment qu'un écueil affreux
Des horreurs du trépas lui déployait l'image ;
Enfin, je t'offre cet oiseau
Vif, enjoué, de plumage assez beau,
Qu furète grimpe et sautille,
Nous vole quand il peut, et sans cesse habile.

Les mots du logogriphe d'hier sont : *Grenadier, ange, Eden, Diane, ride, nid, air, rade, neige, Ida, âne, geai, grenade, gare.*

NOUVELLES DU MATIN

Protestation des catholiques de Marseille

Marseille, 10 juin, soir.

La *Gazette du Midi* publie une longue protestation contre l'atteinte portée aux droits des citoyens catholiques par le maintien de l'arrêté interdisant les processions dans la Commune de Marseille.

Rupture des dignes du Pô

Mantoue, 10 juin, soir.

La rupture des dignes du Pô a causé d'immenses ravages.

Douze communes ont été surprises par l'inondation.

Les populations se sont réfugiées sur les sommets des digues.

Nouvelles d'Algérie

Paris, 10 juin, 9 h. 15, s.

Le bruit qui a couru et d'après lequel les troupes de la division de Montpellier aurait reçu l'ordre de partir pour l'Algérie, est démenti.

Des dépêches reçues de Constantine aujourd'hui même à Paris constatent que les troubles nont pris aucune nouvelle extension.

Le Conseil municipal de Paris et le Crédit Foncier

Paris, 10 juin, 6 h. 10 s.

Le conseil municipal, dans sa séance d'aujourd'hui, a discuté le projet de traité avec le Crédit Foncier.

MM. Engelhard, Forest, Leneveux, de Heredia, Vaury, et Ernest Hamel ont pris part à la discussion dont la suite a été renvoyée à jeudi.

L'armée et les processions

Paris, 10 juin

Nous croyons savoir que les circulaires adressées par M. le ministre de la guerre aux commandants des corps d'armée, relativement à la présence des officiers aux processions, tout en défendant les convocations officielles, réservent pleinement le principe de la liberté de conscience en autorisant les officiers à y assister individuellement.

Quant aux troupes, leur présence aux processions est réglée par un décret dont l'application reste en vigueur, lorsque les processions sont autorisées par l'administration chargée de ce soin.

Il est donc inexact, comme on l'a affirmé, que M. le ministre de la guerre ait défendu aux officiers d'assister en tenue aux processions.

Affaire Ponet-Andrieux

Lyon, 10 juin.

Après avoir donné ses conclusions, concluant à la confirmation du jugement rendu par le tribunal de première instance, M. l'avocat-général Tallon a combattu point à point les allégations de Me Baragnon, défenseur de M. Ponet, et attaqué sévèrement ce dernier.

La Cour rendra son arrêt vendredi prochain.

NOUVELLES DU SOIR

On assure que dans une des prochaines séances de la Chambre, M. Lockroy, reprenant la proposition Lisbonne, demandera la prorogation des délais en vertu desquels la grâce entraîne l'amnistie, c'est-à-dire fait recouvrer la jouissance des droits civils et politiques.

M. le ministre de la guerre, interrogé par un certain nombre de députés, affirmait hier que la remise des drapeaux n'aurait lieu que l'année prochaine.

Le *Voltaire* annonce que la grâce de M. Blanqui a été signée au conseil des ministres tenu hier matin.

Au conseil des ministres tenu hier, à l'Elysée, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a insisté sur l'importance du vote relatif aux traités de commerce.

Petite Bourse du 10 juin.

Amortissable 85, 25. 40. 3 % 83,20 5 % 116,70 82 1/2. — Italien 81,75 85 82 1/2— Turc 11,90 95 90. — Chemins Ottomans 49,50—Banque Ottom. 511,25—Ottom. 1873 65,50 — Egypte 220, 62 223,12. — Lomb 185 — Russe 92 5/16 3/8 3/16— Hong. 84 5/16.— Extérieur 15 5/8. Ferme.

Dépêches Télégraphiques

Troubles en Algérie

Le *Globe* publie ces dépêches :

« Batna, 10 juin, 8 h. 56 matin.

«Un premier engagement vient d'avoir lieu avec les insurgés. L'avant-garde de la colonne, forte d'environ 800 hommes, a été attaquée hier matin vers deux heures, en un lieu appelé Réba, par tous les contingents insurgés. Ces derniers ont été repoussés, abandonnant 53 morts. Quatre de nos tirailleurs ont été tués.

«Il se confirme de plus en plus par des indices certains que le mouvement a son origine dans l'action des Khouans et que ces derniers obéiraient à un mot d'ordre venu du dehors.

«Mais, jusqu'à présent, ces excitations ne paraissent avoir produit que peu d'effet et dans la région même de l'Aurès, la plupart des tribus sont restées fidèles. »

Alger, 10 juin, 6 h. soir.

Hier matin, il y a eu une escarmouche à l'entrée du défilé des Aurès. Un escadron de spahis, envoyé pour faire une démonstration, a échangé une vive fusillade avec un millier d'insurgés.

On annonce ici de Bône que deux feux seraient allumés dans la tribu des Beni-Salah, habitée par des kabyles. Le territoire des Beni-Salah est couvert de nombreuses forêts appartenant à M. le capitaine anglais Hope et dont une partie a déjà été ravagée par des incendies, il y a deux ans.

Montpellier, 10 juin, 11 h. soir

Je dois rectifier de la façon suivante ma dépêche d'hier. Les troupes de la division de Montpellier n'ont pas encore reçu l'ordre de partir pour l'Algérie; mais il est certain que l'inspection confiée à M. le duc d'Aumale avait pour but de préparer ce départ et de lui permettre de donner les instructions dans le cas où ce départ deviendrait nécessaire.

On assure aujourd'hui au Cercle militaire qu'à la suite des dernières dépêches reçues par le gouvernement, tout nouvel embarquement de troupes aurait été ajourné.

Allemagne

Berlin, 10 juin.

Une députation du régiment de uhlans de l'empereur Alexandre de Russie est partie hier soir pour Saint-Pétersbourg, où elle doit féliciter le Tzar à l'occasion du cinquantième anniversaire du jour où il a été nommé chef de ce régiment. L'Empereur Guillaume a chargé la députation de remettre une épée d'honneur à l'empereur Alexandre.

Berlin, 10 juin.

Un grand nombre d'étrangers sont arrivés à Berlin. Les personnages princiers ont été reçus à la gare par les princes de la famille impériale et le service d'honneur, et ont été salués au Palais par Sa Majesté l'Impératrice. Cette après-midi, à 5 heures, il y aura dîner de famille.

Demain, le corps diplomatique et les personnages princiers présenteront leurs félicitations au couple impérial, au Palais-Royal. Après eux viendra le ministère prussien, ayant à sa tête le chancelier. D'après le désir exprimé par l'Empereur, le chancelier restera debout devant le trône, pour attendre le conseil fédéral qu'il présentera également à S. M. Le conseil fédéral sera représenté par tous ses membres actuellement à Berlin, à l'exception du ministre prussien ; le Reichstag sera représenté par son bureau, le Landtag par les présidents des deux Chambres.

Berlin, 10 juin.

Le gouvernement allemand ayant reçu la nouvelle que la vapeur allemand *Luxor* avait été saisi à Callao, sans motif suffisant connu, a envoyé à son ministre à Lima, par le télégraphe, l'ordre de faire un rapport sur cet incident, et de réclamer du gouvernement péruvien la relaxation du navire en question.

La Comédie Française à Londres

Londres, 10 juin.

Hernani a été joué hier. La pièce a obtenu un grand succès.

Ce soir on joue : le *Demi-Monde*.

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, Mlle de Belle-Isle, le *Post-scriptum*, le *Gendre de M. Poirier*, *Phèdre*, le *Petit-hôtel*, le *Luthier de Crémone*, le *Sphinx*, le *Misanthrope* et les *Plaideurs* composent le programme de la semaine.

Russie

Saint-Pétersbourg, 10 juin.

Le bulletin du 9 juin porte que la grande duchesse Marie Pavlovna est hors de danger.

L'appétit augmente et la malade commence à reprendre des forces.

Saint-Pétersbourg, 10 juin.

Les déclarations faites par Solovieff au cours du procès, concernant ses relations fréquentes avec des membres du parti socialiste de Pétersbourg et d'autres localités de l'Empire, s'accordent avec ce qui est dit dans l'acte d'accusation. Solovieff a déclaré que le journal *Zemla i Volia* (Terre et Liberté) lui était fourni par un inconnu.

Après l'interrogatoire de Solovieff, l'audience a été interrompue pendant quelque temps.

La cour suprême a ensuite entendu les témoins.

M. Edouard Wenig, armurier, a reconnu le revolver qui a servi à commettre l'attentat. Il a dit que cette arme avait été achetée chez lui par le docteur Weimar. Le témoin Wirenk a reconnu dans Solovieff l'individu qui a acheté plus tard des cartouches pour le révolver. Le docteur Weimar a déclaré que le révolver était semblable à celui qu'il avait acheté, mais n'était pas le même. Il a ajouté qu'il avait acheté l'arme en question pour un de ses malades, nommé Sévastianoff, qu'il n'avait pas revu et qu'il ne connaissait pas. La cour suprême a interrogé ensuite les deux sœurs et le frère de Solovieff. En entrant dans la salle d'audience, Hélène Solovieff a été prise d'une crise hystérique, et on a été forcé de l'emporter pour la faire soigner par les médecins.

Le frère de l'accusé, Nicolas Solovieff, a dit que le prévenu ne lui avait jamais parlé ouvertement et ne lui avait pas dit d'où il recevait les publications prohibées.

Constantinople, 10 juin.

M. Fournier est arrivé ce matin à Smyrne. Il sera demain à Constantinople.

DERNIERE HEURE

Blanqui gràcié

Paris, 11 juin, 4 h. s.

Il se confirme que Blanqui a été gràcié hier et remis en liberté.

Noces d'or de l'Empereur et de l'Impératrice d'Allemagne

Berlin, 11 juin

Les fêtes organisées à Berlin à l'occasion des noces d'or de l'Empereur et de l'Impératrice ont commencé aujourd'hui.

La ville est pavoisée. Il y règne une grande animation.

L'Empereur et l'Impératrice sont allés en voiture à la chapelle du Palais.

Voyage du Czar

Londres, 11 juin, soir.

Le *Daily Telegraph* assure que le Czar a renoncé à aller à Berlin dans la crainte d'un attentat.

La Russie et l'Egypte

Saint-Pétersbourg, 11 juin.

La Russie a adhéré à la protestation formulée par la France, l'Angleterre, l'Autriche et l'Allemagne contre les agissements du Khedive.

Eruption du Vésuve

Naples, 11 juin.

L'éruption du Vésuve commence.

Elle va en augmentant.

Adresses Industrielles & Commerciales

MODES

Mme DÉSIRÉ CARETTE

rue Pauvrée, 31.

RETOUR DE PARIS

Grand choix de modèles confectionnés, haute nouveauté. 18113

Charbons

J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 1 bis, Roubaix. 18629

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY

BONNAVE-PECQUEUR,

rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)

Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candelabres pour fêtes et soirées.

Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

ÉPICERIE CENTRALE

Maison BOUBERT, Roubaix

Tous les jours, arrivages de primeurs et fruits, tels que pommes de terre rondes et longues, petits-pois, haricots verts, oignons, carottes, laitues, romaines, tomates, asperges de Laon et de Gand, cerises, fraises, abricots et autres.

Prix au-dessous de n'importe quelle maison.

Grande baisse sur les sucres, cafés et autres articles. 18802

VARIÉTÉS

(Suite et fin)

A côté de ces bonnes, belles, fortes et franches natures, pourquoi placer ce petit homme à jambes grêles et à gros ventre, cet esprit faux, cauteleux, chicaneur, âpre au gain, cet être amphibie, moitié avocat, moitié accusé ? C'est qu'ici, comme partout, tout est contraste tout est antithèse. Nous allons entrer dans le monde qui ne vit que le code à la main et qui étudie sans cesse la manière de poser le pied entre ses paragrahes, sans jamais marcher sur un article criminel. C'est ce qu'ils nomment, dans leur argot, faire *suer Thémis*, et les praticiens qui exercent l'état, qui vivent des conseils qu'ils donnent pour faire éviter les rigueurs de la loi, prennent le non de *Favoris de la déesse*. Ces gens connaissent le code mieux qu'ils n'ont jamais su le catéchisme ; ils en savent le fort et faible, ils en ont étudié tous les détours, et ils se promènent à l'aise dans le labyrinthe des lois. Certes, leu industrie n'est pas parfaitement honorable ; un bourgeois de la rue Saint-Denis ou un fabricant du faubourg n'y destinera pas ses fils et nous ne la consignons ici que parceque nous désirons autant que possible faire de ces études une galerie complète.

Une façon d'huissier marron, d'homme d'affaires ténébreux, plus retors qu'un procureur, tient son cabinet chez un marchand de vin du quai aux Fleurs, au milieu des tables de marbre, dont l'une lui est réservée. Lorsque je pénétrai dans ce cabinet, toutes ces tables étaient occupées. Je m'emparai de la seule libre. Je vis que cette action si simple semblait produire un effet inacoutumé dans l'endroit. On me regardait en dessous ; toute la race des *rats du palais* qui fréquentet l'établissement, praticiens, recors, grossoyeurs d'études de bas étage, gratte-notes, en un mot toute l'aimable engeance commençait à murmurer. En effet, j'avais fait une école ; j'avais eu l'imprudence de m'asseoir à la TABLE DE M. AUGUSTE.

M. Auguste est le mamamouchi, le grand-vizir, l'homme saint de l'établissement. Il est choyé, envié, admiré ; on rit de ses bons mots. Il y entre en triomphateur. On se lève, on se découvre à son approche. Comme Jupiter, il fait trembler tout ce peuple en fronçant le sourcil. Heureusement pour ma pauvre personne, j'étais en compagnie d'un homme qui avait l'insigne honneur de connaître M. Auguste. Sans cela on me faisait un mauvais parti.

Lorsque M. Auguste fit son entrée triomphale, il nous regarda d'un œil courroucé ; mais bientôt, ayant reconnu mon compagnon, il s'avança vers nous d'un air souriant. Tous ces gens qui attendaient un éclat, qui étaient prêts à nous courir sus, changèrent de physionomie comme par enchantement. M. Auguste ne nous avait-il pas salués ?

M. Auguste est un homme de trente-cinq à quarante ans ; il a une physionomie qui ne prévient nullement en sa faveur, Il a de gros yeux vert de mer à fleur de tête qui sont faux une bouche fausse, un faux sourire, un faux, toupet blond albinos. Nous l'avons dit, ses jambes sont grêles et son ventre est gros. Il est tout de noir habillé, il singe autant qu'il peut la tenue des gens du palais. Mais tout cela est vieux et râpé, car M. Auguste s'habille *au décroche-moi cela*, ce qui veut dire en français : chez le fripier.

Mon compagnon avait jugé à propos, pour délier la langue de cet important personnage, de l'inviter à déjeuner. M. Auguste jouit d'un remarquable coup de fourchette ; mais il a un verre superbe ; au café, je m'aperçus qu'il devait être un des enfants les plus distingués de Paris, car ce n'est qu'au septième ou huitième petit verre qu'il daigna nous donner quelques renseignements sur son *truc*, le métier qui le fait vivre,

M. Auguste est un ancien clerc de province. Il est venu à Paris sans sou ni maille ; il a été marchand de contremarques à la porte des théâtres du boulevard, où il a connu beaucoup de flâneurs et de petits rentiers, gens désœuvrés qui ne savent jamais comment franchir l'abîme immense qui sépare le déjeuner du dîner, la lecture du journal de l'ouverture des théâtres. Un jour qu'il se promenait dans le palais, il vit beaucoup de ces citadins qui stationnaient à la queue du public des tribunaux et qui faisaient mille gentillesses aux gardes municipaux pour les attendrir et et tâcher de pénétrer dans le sanctuaire de la justice. M. Auguste, qui est un homme à expédient, vit là une source de fortune. Il avait une idée.

Dès ce moment il passa ses journées à courir dans les corridors du palais, accostant toutes les personnes qu'il voyait sortir des cabinets de messieurs les magistrats instructeurs. Il se proposait pour conduire les témoins à la caisse afin d'y toucher les deux francs que la justice alloue à tous ceux qui viennent la renseigner. Lorsque le témoin avait reçu son argent, et qu'après avoir offert soit un canon de vin, soit une demi-tasse à M. Auguste, il voulait le quitter pour vaquer à ses affaires, celui-ci l'apitoyait en lui contant quelque histoire bien larmoyante, bien pathétique ; il savait encore se faire donner quelques sous pour sa peine. D'autres fois, le témoin dédaignait la rétribution ; alors M. Auguste changeait sa batterie : il inventait un autre conte, il implorait sa pitié ; il lui demandait son assignation en lui disant qu'il était père d'une nombreuse famille. On lui abandonnait facilement ce morceau de papier inutile. C'est en collectionnant toutes ces citations et assignations que M. Auguste a fondé le magasin qui le fait vivre.

Aujourd'hui, M. Auguste vit comme un chanoine ; il est devenu une autorité dans ce bas peuple du palais ; il gagne beaucoup d'argent. Il loue des citations en témoignage, aux curieux pour les faire entrer aux cours d'assises et aux chambres correctionnelles les jours de procès curieux. Les gardes municipaux qui sont de planton aux portes des tribunaux ont pour consigne de ne laisser passer que les personnes assignées. Il ne lisent jamais les assignations ; il suffit donc qu'on se présente hardiment avec un papier timbré pour qu'ils vous laissent passer car du moment qu'on a le *papier*, la consigne est sauve. M. Auguste avait observé cela ; aussi a-t-il su en profiter. Il sait par cœur la liste des affaires à juger ; il connaît les jours où les premiers sujets du barreau et de la magistrature debout doivent prendre la parole ; et ces jours-là, dès sept heures du matin, il est à son poste avec sa liasse de citations et d'assignations périmées. Il les loue ordinairement 1 fr. pour la séance. On le connaît ; il a ses habitués ; on ne paie qu'après qu'on est placé ; mais on est obligé de laisser en nantissement 5 fr., qu'il ne remet qu'après la restitution de son papier.

— « Et vous gagnez beaucoup d'argent à ce métier-là ? lui demandai-je.

— C'est selon les procès ; celui de Laroncière m'a rapporté jusqu'à cent francs par jour ; j'étais obligé d'envoyer un de mes clercs dans la salle, pour redemander mes assignations. J'ai loué la même citation jusqu'à dix fois en une séance. Soufflard n'a pas mal donné ; la bande de *Poil-de-vache* était bonne, mais ne valait pas les *habits noirs*.

— Et les affaires politiques ?

— Cela dépend des personnages. Les complots m'ont laissé d'ailleurs d'excellents souvenirs ; les procès de presse furent d'un assez joli rapport. Les cris séditieux valaient moins. Quant aux crimes, aux infanticides, aux faux, aux vols de confiance, c'est chanceux.

— D'après ce que je vois, en lisant les détails d'un assassinat, vous savez combien il vous rapportera.

— Il y a crime et crime ; c'est la position de l'accusé qui fait tout. S'il est jeune et féroce, il devient intéressant ; c'est très bon. Si c'est un homme qui a simplement tué sa femme ou un passant dans la rue, ça ne vaut absolument rien. Les maris jaloux et farouches amènent les dames. Mais parlez-moi de ces gaillards qui coupent leur maîtresse en morceaux ! qui l'attendent le soir dans une allée, la poignardent et tirent un coup de pistolet à leur rival ! à la bonne heure ! c'est du nanan ! Ils ont un public à eux, on les lorgne, on leur envoie des albums pour y écrire deux mots, ils posent devant un parterre de femmes. S'ils sont tant soit peu jolis garçons et que l'affaire prenne plusieurs audiences, la seconde journée double ma recette. Si le jugement se prononce la nuit, je suis obligé de donner des contremarques. La nuit est très propice aux drames judiciaires, le beau sexe s'y crée des fantômes. C'est si intéressant, un scélérat passionné qui égorge proprement la femme qu'il aime ! il y a de quoi en rêver quinze jours. On envie le sort de la victime, on voudrait être aimé ainsi une fois, rien que pour en essayer. Ah ! Lacenaire ! nous ne trouverons malheureusement pas de sitôt son pareil ! Il faisait des vers, monsieur ! s'écria M. Auguste, d'un air moitié d'admiration et moitié de regret. Il était galant, intéressant, il s'exprimait bien. Encore deux affaires comme la sienne, et je me retirerais dans mes terres Ah ! si le huis-clos n'existait pas pour certains attentats ! quelle source de fortune ! je serais millionnaire. Tout le monde en veut : c'est le fruit défendu. »

Une espèce de pleutre ballottant dans un immense habit noir boutonné jusqu'au col, et dont les jambes flagcolaient, vint interrompre M. Auguste au milieu de ses regrets. C'était son clerc. Cet homme le remplace lorsqu'il y a plusieurs affaires intéressantes le même jour; il lui recrute des clients, il lui procure des affaires, car M. Auguste joint à son industrie celle de défenseur officieux aux justices de paix; il fait en outre des mémoires et des pétitions aux ministres.

Le *Détripé*, il est ainsi surnommé, a plusieurs cordes à son arc. Dès qu'un crime est commis, il se transporte sur les lieux ; il recueille tous les bruits, il raconte les détails, il a soin de dire son nom et son adresse dans les cabarets environnants, il répète cent fois ces détails, il en invente au besoin, on les redit, cela arrive jusqu'aux magistrats instructeurs; on le fait appeler, il raconte ce qu'il a entendu dire ; il fait une déposition insignifiante. On le renvoie, mais il a ses quarante sols, c'est toujours ça de gagné. Du reste, il jurerait, au besoin, sur l'Évangile, devant Dieu et les hommes, après avoir vu un chien de chasse étrangler un lapin, que c'est le lapin qui a commencé, qu'il avait tous les torts, et que ce n'est qu'à son mauvais naturel qu'il doit sa triste fin.

Ce maître Jacques n'ose faire concurrence à son maître, car celui-ci maintenant ne mendie plus les assignations ; il les achète et les paie plus cher que le caissier du palais. Il ne souffre pas de rivaux ; il leur fait une guerre acharnée. Il a fait sa petite pelote, comme il dit ; il espère bientôt pouvoir se retirer à la campagne, pour y former souche d'honnêtes gens.

Quand nous quittâmes M. Auguste, il nous regarda d'une façon triomphante, et il dit à ses admirateurs : « — Je ai *épâtés*, les bourgeois ! ».

Il avait raison, en effet : nous étions émerveillés.

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 10 juin 1879.

Les rentes Françaises étaient en reprise au début de la Bourse ; mais elles n'ont pu conserver les hauts cours. Une réaction assez vive s'est produite sur les bruits, d'ailleurs sans grands fondement, se rapportant à la santé de plusieurs souverains. Le 3 0/0 finit à 83,10, le 5 0/0 à 116.75. Le 3 0/0 amortissable à 85.20.

La faiblesse des cours a été à peu près générale ce qui porterait à l'attribuer, avec plus de raison, au trop plein du marché. L'Italien finit à 81,65. Le Florin en or à 69 3/8. Le Hongrois à 91 3/16. Le Russe 1877 est immobile à 92 3/8. Le Turc est lourd à 11,90.

Depuis aujourd'hui le Télégraphe de Paris à New-York figure à la cote officielle.

Renseignements. *Chemin de Fer du Nord de l'Espagne*. L'assemblée générale des Actionnaires réunie le 7 juin à Madrid, a approuvé les comptes de 1878 et fixé le dividende de cet exercice à 18 fr. par action Aux termes d'une résolution votée, un dernier délai de 6 mois a été imparti aux porteurs d'obligations et des bons sans intérêt de la Compagnie de Barcelone à Pampelune, contre les Obligations nouvelles 3 0/0 garanties par le Nord de l'Espagne. Ce délai expiré, l'échange ne pourra plus s'effectuer et les titres non échangés resteront définitivement sous le régime de la convention intervenue le 5 Mars 1870 entre la Compagnie et ses créanciers.]

La Banque Nationale exécute les ordres en Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MACHINES AGRICOLES

On souscrit dès maintenant, SANS FRAIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, rue du Collége, 176, à Roubaix. 18850

LA

SOCIÉTÉ DU JOURNAL « LA MODE FRANÇAISE »

On souscrit, dès maintenant, SANS FRAIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, rue du Collége, 176, à Roubaix. 18851

EMPIRE DU BRÉSIL

Obligations du Chemin de fer impérial central de Bahia

Intérêt et amortissement garantis par l'Etat

REVENU : 6 1/2 o/o

Le chemin de fer central de Baha part de la ville de Cachoeira, voisine de Bahia, avec laquelle il y a une communication journalière par vapeur, et doit aller jusqu'à Chapada Diamantina, couvrant une longueur de 300 kilomètres.

La première section de cette ligne, de Cachoeira à Curralinho, d'une longueur de 80 kilomètres, traverse un district riche et populeux, qui produit du sucre, du tabac et du café.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN

Le gouvernement impérial brésilien garantit, aux termes du décret du 31 juillet 1877, l'intérêt à 7 0/0 l'an sur le capital autorisé, soit 1,462,500 liv. (36,562,500 fr.). Ce capital doit être émis au fur et à mesure de l'approbation du gouvernement.

La garantie s'élève ainsi à 102,375 liv. (2,529,375 fr.) par an.

L'intérêt et le fonds d'amortissement, sur le montant total des obligations, ne s'élèvent qu'à 50,750 liv. (1,268,750 fr.).

Les obligations du chemin de fer Impérial Central de Bahia sont délivrées au prix de **480 francs**, munies du coupon de **15 francs** échéant le 1er août, et payable sans impôt, en or, **à Paris et à Londres.**

Les obligations sont remboursables à 500 francs, par tirages annuels, pendant trente ans.

Le premier tirage aura lieu le 1er juillet 1879.

Le service du payement des intérêts et de l'amortissement des titres sera fait contre provision préalable les 1er février et 1er août de chaque année.

A Londres, chez MM. MORTON-ROSE et Ce.

A Paris, à la SOCIÉTÉ DE DÉPOTS ET COMPTES COURANTS.

Aux prix actuels, les obligations, qui sont garanties par l'Etat brésilien, rapportent près de **6 1/2 o/o.**

L'Emprunt brésilien 5 0/0 est coté à la Bourse de Paris à **92 francs**, c'est-à-dire plus haut que les Rentes italienne, autrichienne et russe.

Les obligations du chemin de fer Impérial de Bahia, qui jouissent de la garantie de l'Etat, devraient, par comparaison, valoir 550 fr.

Au prix actuel de **480 francs**, il y a donc une marge considérable de hausse.

Les demandes d'achat doivent être adressées :

A Paris, à MM. BOUVIER frères et Ce, 14, place de Havre;

En province, à TOUS LES BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE. 18846

Santé et énergie à tous

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

32 ANS DE SUCCÈS

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastrœtélites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflements étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités, pituites maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaude froid toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac: faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Eviter les contrefaçons et exiger la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc. Voici quelques-unes des cures.

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalenta m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHSIE. — Roberts d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 500 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; le 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 70 —kil., Les BISCUITS DE REVALESCIÈRE, en boîtes de 4, 7 et 70 francs.—La REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 24 tasses 2 fr. 25 ; de 24 tasses 4 fr. ; de 48 tasses 7fr. ; de 120 tasses 16 fr. ; de 567 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie-centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez MM. Bruneag, pharmacien, rue de Lille ; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens, et épiceries.— DU BARRY et Ce, LIMITED, 26, Place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.